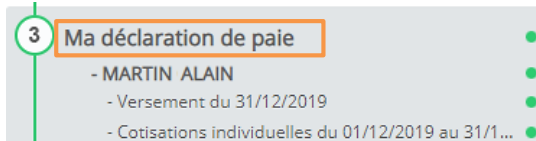


Modalités déclaratives des heures supplémentaires/ complémentaires exonérées à compter du 1^{er} janvier 2021

Source : http://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail/a_id/2066


- 1 Dans la **Section 3** « Ma déclaration de paie » : cliquez sur Versement



- 2 Dans **Versement** : intégrer les montant des heures supplémentaire et/ou complémentaires au **net imposable**, même si elles sont exonérées (attention à ne pas l'intégrer à l'assiette de calcul du PAS)

• Versement

En date du* : 31/01/2021 

Net à verser avant impôt* : 1455.46 € 

Net imposable* : 1404.17 €

- 3 Dans la partie **Rémunération** : Saisissez le total des heures payées au salarié, heures supplémentaires incluses

Activité*	Unité*	Valeur*	
01 - Travail rémunéré	10 - heure 	173.00 	

4 Dans **Type d'heures rémunérées** : ajoutez une ligne par type d'heures supplémentaires

Type d'heures rémunérées	Nombre d'heures	Pour un montant
017 - Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires ?	10.00	150.00 €
026 - Heures supplémentaires exonérées ?		150.00 €

[Ajouter une ligne "Type d'heure rémunérée"](#)

018 – Heures supplémentaires structurelles :
heures prévues dans le contrat de travail, supérieures à la durée légale du temps de travail.

017 – Heures supplémentaires ou complémentaires aléatoires :
heures effectuées en cas de surplus d'activité temporaire, nécessitant la présence du salarié en dehors de ses horaires de travail habituels.

026 – Heures supplémentaires exonérées :
À compter de la norme P21V01 l'heure supplémentaire ou complémentaire, **lorsqu'elle est défiscalisée**, est également à déclarer sous le code 026.

5 Dans la partie **cotisations individuelles /Urssaf** : ajoutez les lignes pour la déduction patronale de code **021** et pour la réduction salariale de code **114**

Déduction = **nombre d'heures supplémentaires x 1,5**
À déclarer en **négatif**

Cotisation Exonération Réduction	Assiette en €	Réduction en €	Taux cotisation	INSEE	URSSAF
021 - Déduction patronale au titre des heures supplémentaires	150.00	-12.50			79511834800015 - Urssaf Haute-Normand
114 - Montant de réduction des heures supplémentaires/complémentaires	150.00	-16.97			79511834800015 - Urssaf Haute-Normand

Le montant de la réduction doit OBLIGATOIREMENT comporter un SIGNE NEGATIF

Total rémunération correspondant aux heures supplémentaires

Déduction = **montant d'heures supplémentaires x 11,31 %**
À déclarer en **négatif**